

AVANT-PROPOS

CHAPITRE UN

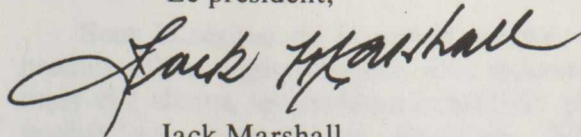
Les différents secteurs de l'industrie de la pêche au Canada profitent actuellement d'un marché soutenu, en raison de l'accroissement de la demande de poisson. Cette situation devrait cependant incliner à la prudence, car l'industrie est sujette à des alternances cycliques de forte demande et d'offre excessive. En outre, les nombreux changements qui se dessinent au sein de l'industrie et du marché ne manqueront pas de se répercuter sur l'industrie de la pêche au Canada dans les prochaines années. Mentionnons notamment l'accroissement du protectionnisme américain, l'expansion de l'aquiculture et la possibilité d'une consommation accrue de succédanés parce que le prix du poisson augmente constamment par rapport à celui d'autres sources de protéines. L'industrie de la pêche au Canada, et en particulier la pêche en eau douce, doit donc relever un certain nombre de défis, dont le plus important consiste sans doute à assurer l'expansion du marché intérieur.

D'autre part, étant donné que le présent rapport sur la pêche en eau douce dans l'Ouest et en Ontario traite de la commercialisation du poisson et des produits de la pêche, il doit examiner aussi, autant que possible, le système de gestion des ressources. Ce système joue un rôle important car il détermine si l'industrie de la pêche sera influencée par le marché ou par l'offre. Idéalement, il devrait veiller à ce que l'industrie suive continuellement le marché, de façon à réduire au minimum la portée des variations cycliques qui jouent sur la stabilité des gains des pêcheurs et la rentabilité des entreprises de transformation du poisson.

Le Comité a donc formulé, à l'intention de l'industrie et des gouvernements fédéral et provinciaux, des recommandations qu'il juge de nature à lever en partie les obstacles à la commercialisation du poisson d'eau douce au Canada. Ces recommandations, qui sont regroupées dans la sixième partie du rapport, proposent des changements dans la structure de commercialisation et dans le système de gestion des ressources de l'Ouest. Elles tiennent compte de la nécessité, pour les régions de l'Ouest et de l'Ontario, d'élargir le marché local ou intérieur du poisson d'eau douce, en particulier du poisson frais, et de consolider la position de l'industrie pour lui permettre d'affronter les difficultés et de profiter des occasions que suscitera l'expansion de l'aquiculture.

Même si le Comité s'est efforcé d'aborder toutes les questions portées à son attention, il est bien conscient que nombre d'entre elles sont restées sans réponse. Par conséquent, le Comité compte poursuivre bientôt son étude de la commercialisation du poisson au Canada.

Le président,



Jack Marshall